

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/06/2014

Réception par le Prefet : 30/06/2014

Publication : 02/07/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-3-3-2

Séance du mercredi 25 juin 2014

AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION



APPROBATION DU PRIX FORFAITAIRE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve, pour les dossiers arrivés complets au 1^{er} janvier 2014, de retenir pour le calcul du montant subventionnable de la rubrique d'aide « Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » :

- le coût forfaitaire de 80 € HT/mètre linéaire, correspondant à la réalisation d'un trottoir de 1,40 m de marge, équipé de bordures en béton et recouvert d'un enrobé noir dosé à 110 kg/m²

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions